

La Roche-sur-Yon, le vendredi 15 septembre 2017

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

54, rue René Goscinny  
85000 La Roche-sur-Yon  
tél. : 02 51 05 57 79

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017**

### **COMPTE RENDU**

#### **1 CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - RUE DES LILAS - VENANSULT**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver les conventions de servitude au profit de la Roche-sur-Yon Agglomération pour des travaux d'assainissement sur des parcelles privées cadastrées section AE numéros 73, 74 et 76, situées rue des Lilas à Venansault.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DES CONSORTS BUDAN DE RUSSE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION "LA BOULANGERE" A LA CHAIZE-LE-VICOMTE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Dans le cadre de son développement économique, La Roche-sur-Yon Agglomération mène une politique active en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises génératrices d'emplois, d'innovation, etc... C'est dans ce cadre que l'Agglomération et la commune de La Chaize-le-Vicomte souhaitent accueillir le groupe La Boulangère and Co dans la continuité de la ZAE La Folie. Pour ce faire, l'Agglomération doit procéder à des acquisitions foncières :

Un accord a été trouvé pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 2 hectares à prélever sur la parcelle cadastrée section ZS numéro 20 appartenant aux consorts BUDAN DE RUSSE.

Il est donc proposé au Bureau d'acquiescer cette emprise foncière au prix de 3,50€/m<sup>2</sup> HT.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3 CESSION A « LA BOULANGERE AND CO » D'UNE EMPRISE FONCIERE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION « LA BOULANGERE » A LA CHAIZE-LE-VICOMTE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Il est proposé au Bureau communautaire de céder à "La Boulangère and Co" une emprise foncière d'environ 2 ha à prélever sur la parcelle cadastrée ZS numéro 20 au prix de 7 €HT du M2.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 CESSION AU PROFIT DE LA SOCIETE ABEKO DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB NUMERO 243 - ZAE L'ERAUDIÈRE - DOMPIERRE SUR YON**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

L'entreprise ABEKO présente sur la ZAE de l'Eraudière a sollicité La Roche-sur-Yon Agglomération pour faire l'acquisition d'une emprise foncière lui permettant d'augmenter sa capacité de production.

Il est donc proposé au Bureau de vendre la parcelle section ZB numéro 243 d'une contenance de 3 399,98 m2 environ au prix de 22.38 €HT/M2 soit 76 091,55 €HT.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5 ACQUISITION AUPRES DE LA SCI WOOLFORD D'UNE EMPRISE FONCIERE NECESSAIRE A LA REALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LES RUES MONGE ET ZEDE - COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

La Roche-sur-Yon Agglomération doit réaliser un giratoire à l'angle des rues Monge et Zédé. Ce dispositif doit permettre d'améliorer les conditions de circulation sur la zone d'activités économiques Nord tout en sécurisant les continuités douces.

Dans ce cadre, une acquisition d'une emprise foncière d'environ 350m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée section BR numéro 240 appartenant à la SCI WOOLFORD est nécessaire.

Les parties se sont entendues sur une acquisition à l'euro symbolique en contrepartie de la prise en charge par la collectivité des travaux de réaménagement de voirie interne de la propriété de la SCI.

Le Bureau est appelé à approuver cette acquisition à l'euro symbolique de l'emprise foncière et le montant des travaux d'aménagement qui s'élèvent à 89 000 €TTC.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6 SUBVENTIONS PARC PRIVE**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Bureau d'accorder 88 subventions, dont le total s'élève à 186 008 €

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7 IMPLANTATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ANCIENNE DECHARGE SAINTE ANNE : SERVITUDE DE PASSAGE**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Il est envisagé d'implanter une ferme photovoltaïque au sol sur le terrain de l'ancienne décharge de déchets inertes Ste Anne, située entre la déchèterie et l'aire d'accueil des gens du voyage.

Les études d'impact ont montré la faisabilité technique et financière du projet qui serait composé d'un ensemble de 22 680 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance installée de 4.05 MW, dont la production équivaut à la consommation de 1760 foyers.

Le projet est situé sur la parcelle ER 48, propriété de la ville de La Roche-sur-Yon qui a délégué sa compétence de production d'énergies renouvelables à Vendée Energie. Cette parcelle est enclavée et son accès s'effectue en passant sur la parcelle ER 35 propriété de l'Agglomération.

La délibération a pour objet d'autoriser la signature d'une convention de servitude de passage au profit de la ville de La Roche-sur-Yon pour l'accès à la parcelle.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8 MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES USAGERS POUR L'ATELIER FELDENKRAIS**

*Rapporteur : Madame Marlène Guillemand*

Lors de sa dernière Conférence des Financeurs, le Conseil Départemental de la Vendée a validé le financement de l'atelier Feldenkrais proposé par le CLIC (entre septembre et décembre 2017) mais demande une modification de la participation financière aux usagers (10 € au lieu des 20 € envisagés).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**